

- 2/ - La visite des dépositaires se fera très régulièrement dès réception du journal pour ramasser le produit de la dernière vente et déposer le nouveau numéro.
- 3/ - Une ristourne pouvant aller jusqu'à 5 frs sera laissée aux marchand de journaux.
- 4/ - Les camarades tendront à compenser le montant de cette ristourne par une augmentation de la vente permettant de réaliser leur quota en francs.

AMELIORATION POLITIQUE DU JOURNAL.

- 1/ - "La Vérité" sera régulièrement discutée et commentée dans les cellules. Des résolutions résumant l'appréciation de la cellule seront envoyées à la direction du parti.
  - 2/ - Chaque cellule et même chaque militant isolé, doit être "correspondant de la Vérité". Des échos d'entreprises, des événements locaux, etc... serviront à rédiger de courts articles très concrets qui sont indispensables pour faire de "La Vérité" un journal prolétarien révolutionnaire.
- Chaque mois un article sur chaque milieu de travail des militants du parti !

QUOTA.

Les quotas suivants correspondent au chiffre d'augmentation nécessaire pour réussir la campagne. Cette augmentation est calculée sur le chiffre de numéros 225 payés à l'Administration. Chaque camarade, région ou cellule devra l'approuver ou en demander la modification avant le 1er Avril. Le 1er numéro d'Avril de "La Vérité" publiera le tableau définitif. Les camarades qui n'auraient pas de quota d'imparti devront en demander un.

- Région parisienne et		
- ventes centrales . . . . .	+ 940	Epernay . . . . . + 10=
- Ardennes . . . . .	+ 5	Meurthe & Moselle . . . . . + 10=
- Marseille . . . . .	+ 15	Nord . . . . . + 10=
- Tarascon . . . . .	+ 15	Oise . . . . . + 5=
- Creuse . . . . .	+ 5	Clérmont Ferrand . . . . . + 20=
- Deux-Sèvres . . . . .	+ 10	Lyon . . . . . + 30=
- Frestos . . . . .	+ 60	Tarn et Garonne . . . . . + 5=
- Quimper . . . . .	+ 20	Reims . . . . . + 35=
- Roeporden . . . . .	+ 5	Carhaix . . . . . + 10=
- Hérault . . . . .	+ 20	Tunis . . . . . + 30=
- Bordeaux . . . . .	+ 20	Nièvre . . . . . + 3=
- St Etienne . . . . .	+ 25	Orne . . . . . + 5=
- Montbrison . . . . .	+ 10	Haute Saône . . . . . + 2=
- Nantes . . . . .	+ 50	Sarthe . . . . . + 10=
- Cluéron . . . . .	+ 10	Seine & Oise . . . . . + 5=
- Loir & Cher . . . . .	+ 35	L'Arbresles . . . . . + 5=
- Châlons . . . . .	+ 60	
		<u>TOTAL GENERAL . . . . . 1.500=</u>